

Pour les enfants nés en 2023 et les nouveaux arrivants

Du lundi 5 janvier au vendredi 13 février 2026

**LE DOSSIER EST A TELECHARGER SUR LE SITE DE LA VILLE
ET A DEPOSER AUPRES DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE
EN MAIRIE**

A noter : pour toute inscription effectuée après le 13 février 2026, l'affectation se fera en fonction des places disponibles dans les différentes écoles et non en fonction de la carte scolaire.

VOUS DEVREZ TRANSMETTRE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ❖ Formulaire d'inscription scolaire
- ❖ Pièce d'identité des parents
- ❖ Copie du livret de famille
- ❖ Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- ❖ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ❖ Attestation de la Caisse d'Allocations familiales stipulant votre numéro d'allocataire
- ❖ 1 Photographie d'identité de votre enfant
- ❖ **En cas d'hébergement** : l'hébergeant doit fournir une attestation sur l'honneur accompagné d'une copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- ❖ **En cas de séparation ou de divorce** : fournir une photocopie de l'extrait de jugement (si vous possédez ce document) ainsi qu'un courrier des deux parents acceptant la scolarisation sur la commune.

Toute inscription faisant l'objet d'une dérogation (enfants extérieurs à la commune ou modification de la carte scolaire) devra être soumise par courrier adressé à Mme JOLLY, adjointe à l'Enfance-Education, dans les mêmes délais. La commission d'attribution se réunira courant mai 2026.

RENSEIGNEMENTS

- **Par téléphone :** 01.39.31.50.03
- **Par mail :** enfance.jeunesse@lafrettesurseine.fr